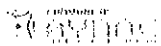


Envoyé en préfecture le 22/06/2023  
Reçu en préfecture le 22/06/2023  
Publié le 22/06/2023  
ID : 046-214600124-20230609-27CAUE-DE

# EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

Département  
LOT  
Arrondissement  
FIGEAC  
Canton  
SAINT-CERE

Séance du 09 juin 2023

Délibération : N° 27/2023

L'an deux mille vingt trois le Vendredi 09 Juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 12 mai 2023

Présent(s) : ANDURAND Jacques - LEONARD Hervé - THAMIE Didier - VERGNE Christian - MERLIN Martine - POUJADE Damien - LOBGEAIS Magalie - PRADILLON Pierre - DAVID Jessica - SABIDO Marianne

Absent(s) : Pouvoir : VAUR Marion à LOBGEAIS Magalie - Absents : AYROLES Jean-François - BALBARIE Robert.

Secrétaire de séance : Mme DAVID Jessica

Adhésion au CAUE

## DELIBERATION

Depuis sa création le CAUE conseille et informe gratuitement les collectivités comme les particuliers dans des domaines aussi variés que l'aménagement de l'espace, les équipements publics ou privés, le logement, le patrimoine.

Depuis 2011, l'assemblée générale du CAUE a ouvert l'adhésion aux communes et communautés de communes sans que cela remette en cause le principe de gratuité inscrit dans la loi de 1977.

A cet égard, il es proposé au conseil municipal d'adhérer au CAUE du Lot moyennant une cotisation annuelle pour 2023 de 60 Euros.

## DECISION

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CAUE du Lot et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2023/06/09

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID: 046-214600124-20230609-27CAUE-DE

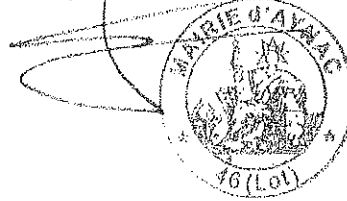
Emis et rendu exécutoire  
le 22 juin 2023  
Reçu en Préfecture  
le 22 juin 2023  
Publié ou notifié  
le 22 juin 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 juin 2023

Le Maire

Jacques ANDURAND



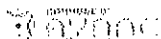
Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 046-214600124-20230609-26CONV-DE

## EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

**Département**

LOT

**Arrondissement**

FIGEAC

**Canton**

SAINT-CERE

Séance du 09 juin 2023

**Délibération : N° 26/2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt trois le Vendredi 09 Juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 mai 2023

Présent(s) :

ANDURAND Jacques - LEONARD Hervé - THAMIE Didier - VERGNE Christian  
- MERLIN Martine - POUJADE Damien - LOBGEOIS Magalie - PRADILLON  
Pierre - DAVID Jessica - SABIDO Marianne

Absent(s) :

Pouvoir : VAUR Marion à LOBGEOIS Magalie - Absents : AYROLES Jean-François  
- BALBARIE Robert

Secrétaire de séance : Mme DAVID Jessica

Convention pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie

### DELIBERATION

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours a décidé dès 2023, de ne plus assurer la mission d'entretien et de contrôle technique des appareils de lutte contre les incendies sur le réseau de distribution d'eau potable.

Le dégagement du SDIS 46 auprès des communes obligent ces dernières à trouver des alternatives afin de répondre aux exigences réglementaires.

A cet effet, la SAUR propose une convention pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.

Cette convention est consentie pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2025, moyennant une rémunération forfaitaire unitaire de 68 Euros par poteau ou borne d'incendie sur la base d'un contrôle annuel.

### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 22/06/2023 Reçu en préfecture le 22/06/2023 Publié le 22/06/2023 ID: 046-214600124-20230609-26CONV-DE
--

Emis et rendu exécutoire  
 le 22 juin 2023  
 Reçu en Préfecture  
 le 22 juin 2023  
 Publié ou notifié  
 le 22 juin 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 juin 2023

Le Maire

Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 22/06/2023  
Reçu en préfecture le 22/06/2023  
Publié le 22/06/2023  
ID : 046-214600124-20230609-25FEU-DE

# EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

Séance du 09 juin 2023

Délibération : N° 25/2023

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 11

L'an deux mille vingt trois le Vendredi 09 Juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 mai 2023

Présent(s) : ANDURAND Jacques - LEONARD Hervé - THAMIE Didier - VERGNE Christian - MERLIN Martine - POUJADE Damien - LOBGEOIS Magalie - PRADILLON Pierre - DAVID Jessica - SABIDO Marianne

Absent(s) : Pouvoir : Marion VAUR à Magalie LOBGEOIS - Absents : AYROLES Jean-François - BALBARIE Robert

Secrétaire de séance : Mme DAVID Jessica

Feux d'artifice du 13 juillet - Devis Société BREZAC

## DELIBERATION

Le Maire rappelle qu'à l'occasion de la soirée festive du 13 juillet 2022 et après deux années d'interruption de cette manifestation en raison de la pandémie du COVID 19, nous avons alors sollicité de la part de la société BREZAC un feu d'artifice de plus grande ampleur pour marquer le retour de cette belle soirée. Le devis en 2022 s'élevait à 2110 Euros TTC.

Pour l'édition 2023, nous avons souhaité le retour d'un feu d'artifice de qualité équivalent avant COVID.

A ce titre, la société BREZAC nous présente un devis de 1690 Euros TTC.

## DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2023/06/09

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID: 046214600124-20230609-25FEU-DE

Emis et rendu exécutoire  
le 22 juin 2023  
Reçu en Préfecture  
le 22 juin 2023  
Publié ou notifié  
le 22 juin 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 juin 2023

Le Maire

Jacques ANDRÉARD

